

allusion, tout se passe là-bas, surtout depuis les cinq ou six dernières semaines, de manière à ne laisser entrevoir aucune difficulté.

D'après le rapport de M. Hereford, ces déclarations sont fondées, parce que nous constatons que des prêts ont été consentis d'abord pour couvrir la part payée par le Dominion sur les travaux publics autorisés. Dans un cas il s'agit d'une somme de \$500,000, et dans l'autre de \$800,000. Le ministre du Travail m'a affirmé qu'il y avait un arrangement stipulant que tout argent versé devait servir à payer les comptes présentés par la Colombie-Anglaise. Cependant, comme il l'a dit lui-même, la Colombie-Anglaise a jugé à propos de s'en tenir à la lettre du décret du conseil, et s'est excusée en disant qu'elle n'avait pas reçu d'argent pour payer la part du Dominion. C'est là le sujet de la discussion engagée depuis le commencement de janvier, et la question est encore en suspens. Il y a quelque temps, au cours d'une entrevue avec le ministre du Travail, il avait été décidé qu'un décret du conseil, adopté le 2 mars, autoriserait l'envoi de l'argent dû par le Dominion au chapitre des secours accordés par les municipalités. Au 10 février, on avait envoyé \$2,300,000 à la Colombie-Anglaise pour travaux de secours, semble-t-il. Je demande au premier ministre pour quelle raison il n'a pas envoyé d'autre argent, lorsqu'il prit connaissance de ces difficultés, lorsqu'il apprit que les banques refusaient de faire crédit aux municipalités, et que les marchands refusaient d'accepter les chèques du chômage. C'est le 10 février que j'ai appelé l'attention de la Chambre sur cette question. Pourquoi n'a-t-on pas envoyé l'argent? Tout juste la semaine dernière j'ai reçu la copie d'un télégramme envoyé au ministre des Finances par le gouvernement provincial l'informant que la province avait encore quelque deux ou trois cent mille dollars des allocations reçues et ajoutant que si on lui en donnait l'autorisation elle verserait aux municipalités la part du gouvernement fédéral. Le ministre des Finances me dit qu'il a envoyé un télégramme dans ce sens et il ne comprend pas pourquoi le gouvernement provincial ne paierait pas le compte. En dépit de tout cela, nous voyons le premier ministre, qui, de sa place, montre l'opposition du doigt, me reprocher de retarder le paiement de ce qui est dû à la municipalité de Burnaby. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas envoyé cet argent ou vu à ce qu'il le fût après qu'on eut appelé son attention sur la grave situation des affaires à Burnaby? Je demande ici au premier ministre: Va-t-il maintenant envoyer un télégramme au gouvernement de la Colombie-Anglaise l'autorisant à faire servir cet excédent au paiement

[M. Reid.]

à la municipalité de la part du gouvernement fédéral? Dans un sens, je suis content que le premier ministre ait soulevé cette question, parce que les municipalités peuvent encore se faire payer les sommes qui leur sont dues. Je ne tiens pas particulièrement à savoir où se trouve le tort, mais je suis indigné de constater que l'on a si longtemps cherché des échappatoires pour passer à d'autres la responsabilité de tout cela. Je lui pose de nouveau la question: le premier ministre va-t-il envoyer un télégramme à la Colombie-Anglaise autorisant les autorités de cette province à payer les comptes de \$200,000?

Le très hon. M. BENNETT: Le premier ministre n'enverra pas de télégramme au gouvernement de la Colombie-Anglaise lui disant comment administrer les affaires de cette province.

M. REID: Il l'a lui-même demandé.

Le très hon. M. BENNETT: Dès que la Chambre aura adopté la mesure législative qui lui est proposée, il demandera au conseil de rendre un décret accordant au gouvernement de la Colombie-Anglaise l'allocation que cette province a le droit de recevoir. Il y a aussi un chèque de \$500,000 qui aurait dû être payé le 2 mars. On y a si souvent fait allusion ici que je veux en parler de nouveau. Nous enverrons également ce chèque.

M. REID: A la suite de cette explication, pourquoi le premier ministre n'est-il pas intervenu le 10 février,—non pas le 2 mars,—pour voir à ce que l'argent soit envoyé? J'ai alors appelé l'attention de la Chambre sur le fait que la municipalité de Burnaby ne pouvait obtenir aucun paiement du gouvernement provincial, bien que ce dernier ait reçu plus de \$1,800,000 du gouvernement fédéral.

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami, comprend, je suppose, que nous n'avons passé aucune convention avec les municipalités. Nous l'avons répété si souvent que je croyais ce point bien compris. Aucune municipalité, pas plus celle de Burnaby qu'une autre, n'a été en relations à ce sujet avec le gouvernement fédéral. Nous avons eu affaire à la province. Quant à ce qui s'est passé entre la province et les municipalités, nous n'avons agi ni comme tribunal ni comme arbitre.

M. REID: Je puis dire au premier ministre que je crois avoir rendu service aux municipalités de la Colombie-Anglaise en appelant l'attention de mon très honorable ami sur cette question. J'espère bien que le projet de loi sera adopté. Or, le ministre des Finances, à qui le gouvernement de la Colombie-Anglaise a envoyé un télégramme l'autre jour, a dit